

Programme « Contrats doctoraux de politique scientifique » de la FSI

Objectif

Dans le cadre de sa politique scientifique, la Faculté des Sciences et Ingénierie de Sorbonne Université met à disposition de sa communauté scientifique des contrats doctoraux supplémentaires – cette année au nombre de 7.

Ce programme vise à soutenir des projets de thèse particulièrement prometteurs, adossés à des candidatures de qualité, déposés au sein des écoles doctorales liées à la FSI, à l'exclusion toutefois du périmètre Sciences du vivant et Médecine (les ED 158, 393, 394, 515 bénéficiant chacune d'un contrat doctoral supplémentaire émanant de la faculté de médecine), soit 12 écoles doctorales*** parmi les 16. Il est ouvert à toute enseignante-chercheuse ou enseignant-chercheur de Sorbonne Université ou chercheuse ou chercheur d'un EPST affecté dans une des UMR du périmètre de la FSI.

Sans que les critères énumérés ci-dessous revêtent un caractère de nécessité, une attention particulière sera accordée :

- aux personnes ayant récemment soutenu leur habilitation à diriger des recherches (HDR) ou ayant été récemment recrutés ou affectés dans une UMR de la FSI ;
- aux lauréates et lauréats de projets ANR JCJC, dont ce programme pourra renforcer les thématiques émergentes ;
- aux porteuses et porteurs de projet ERC ayant échoué lors de la 2ème étape, que ce dispositif pourra accompagner en vue d'une resoumission ;

Il pourrait être envisagé d'abonder, le cas-échéant, des 1/2 contrats doctoraux avec des partenaires institutionnels, en conformité avec les règles et pratiques des écoles doctorales.

Procédure de sélection des dossiers

Les écoles doctorales concernées effectuent une première sélection parmi les sujets qui leur sont parvenus, idéalement avec une ou des candidatures d'étudiantes ou d'étudiants clairement identifiées et de qualité. Elles peuvent soumettre jusqu'à deux dossiers. Cette étape disciplinaire est garante de la qualité scientifique des dossiers retenus.

L'interclassement et l'attribution sont ensuite faits au sein de la FSI par le jury pluridisciplinaire rassemblant les chargées et chargés de suivi et les directeurs et directrices des conseils scientifiques des six UFR. Ce jury évaluera le caractère novateur et transformant du projet (par ex. la possibilité de répondre rapidement aux appels d'offres nationaux et européens, de s'engager dans une démarche d'innovation ou d'accroître le rayonnement international de la porteuse ou du porteur de projet).

L'attribution demeure toutefois conditionnée, *in fine*, à l'identification d'un candidat ou d'une candidate de qualité pour le sujet proposé (lorsque celle- ou celui-ci n'est pas connu au moment de la sélection), qui devra être validé par l'école doctorale concernée.

***ED concernées : Astronomie et astrophysique d'Ile-de-France (ED 127), Chimie physique et chimie analytique de Paris Centre (ED 388), Chimie moléculaire de Paris centre (ED 406), Géosciences, ressources naturelles et environnement (ED 398), Informatique, télécommunication et électronique de Paris - EDITE (ED 130), Physique et chimie des matériaux (ED 397), Physique en Ile-de-France (ED 564), Sciences de l'environnement d'Ile-de-France (ED 129), Sciences de la nature et de l'homme : évolution et écologie (ED 227), Sciences de la terre, de l'environnement et physique de l'univers (ED 560), Sciences mathématiques de Paris Centre (ED 386), Sciences mécaniques, acoustique, électronique et robotique de Paris - SMAER (ED 391)

Calendrier

- 21 avril 2022 (12h, heure de Paris), ouverture de l'appel d'offres,
- 24 mai 2022 (12h, heure de Paris), date limite de soumission électronique des propositions par les ED,
- 2 juin 2022 – évaluation et sélection des projets,
- 3 juin 2022 – publication des résultats, communication auprès des ED et des porteuses et porteurs de projet.

Constitution du dossier

Le dossier comprendra les documents suivants :

- un bref argumentaire de l'ED soulignant l'adéquation du projet de thèse pré-sélectionné aux critères d'attribution détaillés plus haut (par ex. date de HDR, information relative aux projets), ainsi que les raisons ayant présidé à ce choix (par ex. originalité, caractère innovant, faisabilité,...) ;
- le descriptif du projet tel que soumis à l'ED ;
- un CV de la porteuse ou du porteur de projet ne dépassant pas 2 à 3 pages, incluant les principales publications obtenues au cours des 5 dernières années, sa participation à des projets de recherche en indiquant le nom du porteur ou de la porteuse de projet et son rôle dans celui-ci, et mentionnant les encadrements de thèse en cours (en précisant pour chacun : nom de la doctorante ou du doctorant, date de démarrage de la thèse, nature du financement et, pour les co-encadrements, le nom du co-encadrant et le pourcentage d'encadrement) ;
- lorsque cela est possible, un CV des doctorantes ou doctorants pressentis pour le projet (1 à 2 pages maximum), incluant l'expérience de recherche.

Le dossier devra être transmis par courrier électronique en un fichier unique au format pdf intitulé **CDoct_FSI2022-nom-prénom.pdf** et exclusivement à l'adresse sciences-decanat@sorbonne-universite.fr.

Suivi du programme

Pour les projets retenus, la porteuse ou le porteur de projet s'engage en fin de contrat à adresser un compte-rendu d'au maximum deux pages précisant l'impact des recherches conduites dans ce cadre, ainsi que le rapport de soutenance de thèse. Ce compte-rendu devra être transmis par courrier électronique en un fichier unique au format pdf intitulé **CDoct_FSI2022-CR-nom-prénom.pdf** et exclusivement à l'adresse sciences-decanat@sorbonne-universite.fr.

Les publications issues du projet devront être mises à disposition de la communauté dans HAL (<https://hal.sorbonne-universite.fr/>)